

## Franc succès lors de la soirée du Patrimoine au sujet de la Versoix, source d'énergie

**Salle comble, organisateurs comblés ! L'arrêté du Conseil d'Etat du 4 mai 2022 décidant de ne plus renouveler les concessions des centrales hydroélectriques sur les bords de la Versoix était la raison principale de ce succès.**

Yves Richard, Président de l'Association Patrimoine Versoisien (APV), a accueilli le public et remercié la Ville pour la mise à disposition de la salle. Il a annoncé que Bénédicte Frommel, auteur du livre « *La Versoix, patrimoine hydraulique* » s'est vu empêcher par sa hiérarchie de l'Etat de venir s'exprimer lors de la soirée.

Résumer deux bonnes heures d'explications par des orateurs passionnés en quelques lignes n'est pas facile, aussi seuls les points principaux de chacun d'entre eux sont cités.



Christina Meissner

Christina Meissner, députée au Grand Conseil depuis 2009, connaît la Versoix de longue date. Dans les années 90, en tant que secrétaire générale de Pro Natura Genève, qui possède la réserve du Bois du Faisan, elle

a créé le sentier didactique de la Versoix.

Entre 2000 et 2010, en tant que responsable de la communication pour l'Etat, elle a suivi les travaux de Renaturation et les Contrats de rivières.

Elle explique la rivière de sa source à son embouchure en soulignant les particularités et les enjeux liés à la Versoix dont l'origine de la source reste mystérieuse.

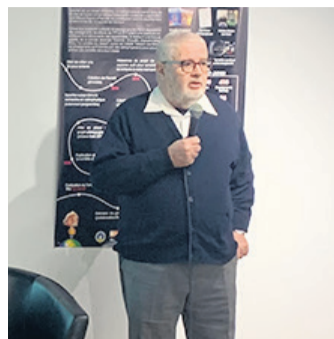
En effet, le relief karstique du massif du Jura fait que le parcours des eaux reste mal connu car elles s'écoulent à travers tout un réseau de failles et de porosités.

La rivière, qui prend sa source en France se nomme Divonne avant d'entrer en Suisse où elle s'appelle Versoix, a une longueur de 22 kilomètres. Elle couvre un grand bassin versant et ses eaux sont dérivées dans plusieurs canaux (en direction de Crans, Coppet et sur le territoire versoisien). Ses marais sont très importants, comme des éponges ils retiennent l'eau, la filtrent et la purifient avant de la restituer à la rivière.

Le plus grand danger actuel pour la Versoix est la présence ou les projets de décharges (à Vesancy et Bogis), car ce qui en découle finit fatalement dans les eaux, tuant les micro-organismes indispensables à la vie aquatique (plantes et poissons). Ces décharges ne font l'objet d'aucune concertation contrairement au dialogue instauré entre Français, Vaudois et Genevois dans les années 2000, lors du contrat rivière.

Un énorme travail de renaturation avait été effectué au bénéfice de la rivière. Alors que les menaces réapparaissent,

il serait indispensable que les responsables, une vingtaine d'années plus tard, communiquent entre eux et coordonnent leurs efforts pour préserver les résultats qui avaient



Yves Richard

été atteints.

Yves Richard a remplacé Bénédicte Frommel, en se basant entre autres sur le livre publié par le Service des monuments et des sites en 2005.

La rivière est tellement liée à l'histoire de Versoix que ses vagues figurent sur son drapeau dont la couleur est bleue. L'usage de la force hydraulique est attesté depuis 1353 à Divonne, puis en 1390 à Grilly au bas Moyen Âge.

A l'apogée de l'utilisation de l'eau, on comptait une vingtaine de moulins (pour le blé, l'huile, les papeteries, la chocolaterie, les martinets permettant de fabriquer des outils ou verres à montres, les foulons pour travailler les peaux de moutons, etc). Le papier manufacturé avait même été certifié « qualité bible », donc très fin et reconnu dans toute l'Europe.

À noter que c'est à Divonne qu'il y a la plus ancienne usine hydro-électrique de France qui fonctionne encore. Les moulins sont donc partie intégrale du patrimoine historique de la région et ville de Versoix qui

se sont développées grâce à la rivière et ses canaux.

Une vue de 1589, lors de la prise du fort de Versoix par les Genevois, montre déjà une installation hydraulique le long du cours d'eau. L'APV voudrait pouvoir mettre en valeur ces éléments historiques, tout particulièrement la turbine qui se trouve près de la passerelle qui mène au quartier de Nant-de-Crève-Cœur. L'association s'est interrogée sur la pertinence d'arrêter les deux centrales hydroélectriques encore en fonction, alors que la Suisse se doit de développer son autonomie énergétique de façon durable et que la Versoix est idéale pour le faire vu son débit régulier.

Sacrifier cette source, pourquoi? Il faudrait vraiment effectuer une pesée des intérêts d'ici 2032.



Thibault Estier

Thibault Estier a expliqué que la dérivation du Moulin de Richelien existe depuis le 15ème siècle. Elle est d'une profondeur de 1.80 et un biotope s'y est créé, certains poissons s'y réfugiant.

A la fin du 19ème siècle, un premier essai d'installation d'usine hydro-électrique a été fait, abandonné faute de demande... Après la 1ère guerre mondiale, François Estier s'est

rendu compte qu'il fallait que sa minoterie se rapproche du train. Il a donc abandonné le site de Sauverny pour l'installer à l'avenue Lachenal. Toutefois, les SIG ne parvenaient pas fournir assez de courant à Versoix, raison pour laquelle ils encourageaient les entreprises à créer leurs propres sources d'énergie quand elles se situaient trop loin de Genève...

En 1945, une autorisation a été obtenue pour compléter l'usine électrique avec une nouvelle turbine bénéficiant d'une chute de 10 mètres grâce à une canalisation qui passe sous la route de l'Etraz et rejoint la Versoix près du centre de la Protection Civile. La production annuelle est de 1 gigawatt-heure, soit la consommation de 300 ménages de la région (les SIG redistribuent le courant).

La Versoix a un débit constant de 2.5 à 2.7m<sup>3</sup> par seconde. Une fois par an environ, il peut monter à 30m<sup>3</sup>/s.

L'usine produit plus d'électricité de l'automne au printemps. Elle est donc complémentaire aux panneaux photovoltaïques.

Des mesures d'assainissement sont prises régulièrement pour faciliter la vie piscicole, dont une échelle à poissons en collaboration avec l'HEPIA.

Le coût d'une telle installation est de 100'000.- le mètre, investissement qui doit être amorti à long terme.

**Quelques personnes ont apporté leur éclairage après ces présentations**

Patrick Malek-Asghar, ancien maire de Versoix et député au Grand Conseil, qui a fait valoir que le patrimoine et la nature

étaient intimement liés et qu'il faut les préserver. Il a regretté que les contrats rivières avaient été oubliés. Il a déposé, avec Adrien Genecand, une motion (voir encadré) au Grand Conseil, pour que notre parlement enjoigne au Conseil d'Etat de renouveler la concession de l'usine hydroélectrique de Richelien.

Deux pêcheurs se sont exprimés en faveur de l'abandon des usines électriques parce que les poissons se font de plus en plus rares dans la Versoix qui est la dernière rivière genevoise où ils peuvent se reproduire. L'un d'entre eux a expliqué qu'il compte les frayères depuis 2008. Leur nombre a passé de 300 à 70. L'autre a dénoncé les barrages en général, ceux de Verbois et du Seujet rendant le trajet des poissons impossible, malgré les échelles prévues pour les aider.

Nicolas Baumgartner, dont la famille possède l'usine hydroélectrique de la Vielle-Bâtie depuis 1932, a expliqué son amertume lorsqu'il a reçu le courrier de l'Etat annonçant le non renouvellement de la concession. Il s'est senti attaqué par une armée de juristes et fonctionnaires qui l'ont forcé à renoncer à un patrimoine familial de trois générations. Il a félicité la famille Estier d'avoir osé faire recours.

Yves Richard a conclu la soirée en disant qu'il faudra trouver une solution équilibrée face à ces deux politiques étatiques qui se heurtent : la protection de la nature et l'urgence de trouver des sources d'énergies locales.

Anne-Lise Berger-Bapst

## Le mieux, c'est l'ennemi du bien



Depuis des siècles, la Versoix a été l'origine de la richesse de notre région grâce à la force de l'eau: moulins, manufactures, papeteries. Sans cette puissance hydraulique, ces entreprises ne se seraient pas installées ici, la vie humaine aurait été difficile. Une rivière, c'est un biotope, une source de vie et d'énergie qu'il faut respecter.

La Suisse se doit de trouver des sources d'énergie locales pour ne plus dépendre d'autres pays. La guerre en Ukraine a brutalement ouvert nos yeux l'an dernier lorsqu'il était question de restrictions, preuve que des solutions locales et durables doivent absolument être mise en œuvre très rapidement.

Dans ce contexte, la décision du Conseil d'Etat de ne pas renouveler les concessions aux deux usines hydroélectriques de la Versoix semble totalement anachronique et illogique.

Les pêcheurs qui se sont exprimés lors de la soirée ont raison : la diminution des poissons est réelle. Toutefois, elle n'est pas principalement due à deux petites usines installées le long du cours d'eau, mais surtout à la pollution qui empoisonne nos eaux.

En ce moment même, au Muséum de Genève, une exposition décortique les dessous de la pollution du Léman dans lequel 55 tonnes de plastique sont jetées chaque année. Le 15 août 2019, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié un rapport alarmant quant à la qualité des eaux souterraines qui sont affectées par les nitrates et les résidus de produits phytosanitaires. Cette étude faite grâce à 600 stations réparties dans le pays montre que les valeurs limite sont dépassées dans 15% des cas. Depuis, plusieurs communes suisses ont dû fermer leur source de distribution d'eau parce que déclarées impropres à la consommation.

Évidemment, ces nuisances dégradent les biotopes des rivières, dont celui de la Versoix, puisque leurs sources sont empoisonnées. Pour sauver nos

cours d'eau, l'effort doit être l'éradication de la pollution. Nous sommes tous responsables. Évignons d'éparpiller nos déchets n'importe où, à commencer par les mégots jetés machinalement. L'agriculture a déjà bien évolué, nul doute que des progrès restent à faire. L'industrie, les transports, la mobilisation doit être totale, tous domaines confondus, pour que les eaux souterraines retrouvent leur qualité. Indispensable : nous la buvons !

Démanteler deux petites usines ne suffira pas pour garantir le retour des poissons. Il s'agit d'une solution de facilité, pour se donner bonne conscience. Une fausse bonne idée. D'ailleurs, si les barrages étaient si nuisibles, il faudrait aussi démonter ceux du Seujet de Verbois qui empêchent le passage des truites et ombles de manière bien plus efficace...

Nos besoins énergétiques justifient ces barrages qui produisent une électricité locale et durable. L'eau est l'une des seules richesses naturelles de notre région. Les mesures telles qu'échelles à poissons sont obligatoires. Leurs normes ne cessent d'être améliorées, vu le perfectionnisme si typiquement suisse. Ne renonçons pas à une source d'énergie vitale à notre canton. Dans la rivière de l'énergie indispensable à la bonne marche de notre pays, chaque goutte d'eau compte !

Anne-Lise Berger-Bapst

## Centrale de Richelien en danger : soirée « électrique » sans l'Etat, aux abonnés absent !



**Ils étaient nombreux, intéressés et déterminés, la chevelure grisée, sans doute par l'âge, mais aussi par cette intolérance des mesures autoritaires tombant de l'Etat, sans concertation suffisante.**

Comme décrit ci-contre, il y avait une énergie quasi ukrainienne et presque unanime à vouloir défendre un morceau de patrimoine menacé par une phrase, signée du Conseil d'état et signifiée en mai 2022 aux intéressés de façon lapidaire: « *Les concessions Estier et Baumgartner ne seront pas renouvelées à leur terme, autour de 2032. Il s'agit de décisions du Conseil d'Etat.* »

En réaction, une pétition a été déposée au Conseil d'Etat ainsi qu'une motion de M. Patrick Malek-Asghar (voir sur versoix-region.ch).

**Quelles sont les raisons de cette sentence et pourquoi maintenant, en pleine crise énergétique ?**

M. Alexandre Wisard directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, également maître d'œuvre de la renaturation de la Versoix répond : « *Baumgartner est ok et on travaille avec lui pour un assainissement plus rapide.*

*Par contre, Estier a fait recours, et comme une procédure juridique est en cours, je ne peux pas m'exprimer dans Versoix Région.*

Comme exposé par Mme Christina Meissner et précisé par mes interlocuteurs M. Christophe Ebener, président de la Commission de la pêche et M. Jean-Pierre Moll, fin-connaisseur de la Versoix, cette décision vient de l'aboutissement d'une longue réflexion sur les rivières transfrontalières qui date du début des années 2000 : contrats de rivières pour le pays de Gex et le Léman. Il s'agit de suivre les enjeux en termes de qualité de l'eau, les rejets des stations d'épuration, organismes, les débits, les prélèvements par les canaux, la consommation, les pompages, l'agriculture voisine, les termes.

Ces dernières années, les questions climatiques, le réchauffement, les précipitations extrêmes ont précipité la dégradation de la qualité des rivières notamment du point de vue piscicole.

Pour J.P. Moll, contrairement aux oiseaux, dont on peut facilement observer la qualité de vie ou de survie en les écoutant chanter dans les haies, les poissons font partie d'un autre monde, beaucoup plus discret, voire secret. On observe leurs maladies, dont celles qui viennent notamment des poissons d'élevage, le nombre de frayères, la montaison (montée du poisson), la dévalaison (retour pour petits et gros) avec le risque

de se retrouver dans les turbines, surtout si la prise d'eau du canal d'aménage se trouve dans l'axe du courant et non en déversement latéral, en fonction du débit de l'eau. Quelques solutions existent mais trop coûteuses pour les petites centrales.

Des 9 rivières genevoises, 8 sont en mode « survie » avec un débit insuffisant ou trop irrégulier : l'Aire & Drize, la Seymaz, le Foron, la Laire, l'Allondon, l'Hermance, le Marquet-Gobet-Vengeron, le Nant d'Avril.

La Versoix est l'unique à disposer encore d'un potentiel de biodiversité intéressant mais menacé par la présence des deux dernières microcentrales sur rivières (avec 4 problèmes chez Estier et 1 chez Baumgartner).

Ainsi, la Versoix et son bassin versant sont reconnus comme espace biologiques d'exception avec un statut de « corridor » dont il faut préserver la biodiversité en priorité.

Nous sommes donc en présence d'un conflit de patrimoine ! Il faudra choisir, ou composer, entre patrimoine énergétique et patrimoine biologique. Mais pour cela il faut dialoguer pour une pesée d'intérêts qui soit réellement concertée ! Soulignons l'attitude déterminée d'une large partie de la population versoisienne et des autorités locales qui se mobilisent pour protéger ce patrimoine inestimable.

Pierre Dupanloup